



Pour que le séjour à Taizé soit agréable et bénéfique (rencontres, vie simple et fraternelle, découverte spirituelle...) tout en respectant la vie de notre grand groupe, nous vous demandons de vous engager sur les points suivants :

Au moment du départ :

- être bien à l'heure au point de rendez-vous
- signaler votre présence aux personnes responsables

Lors du voyage et des déplacements :

- respecter les horaires indiqués. De la ponctualité de chacun dépend le bon déroulement du séjour.

Pendant l'ensemble du séjour :

- L'intérêt collectif s'impose à tout moment comme prioritaire par rapport aux desiderata individuels.
- Le logement est attribué pour la durée du séjour.
- Les directives données par les animateurs sont impératives.
- Il est demandé de respecter la communauté des frères qui nous accueille et les accompagnateurs : respect des lieux, de la nourriture, des propositions.
- **Interdiction formelle de tout apport et consommation d'alcool et substances illicites.** Si toutefois cette règle n'est pas respectée, les familles en seront informées et la sanction pourra, selon la gravité, aller jusqu'au retour immédiat aux frais de la famille. S'ils soupçonnent des abus, les animateurs peuvent être amenés à vérifier le contenu des sacs des jeunes (en leur présence).
- Tout acte de violence peut également être motif de retour aux frais de la famille.
- La tenue vestimentaire doit être correcte et le comportement correct et discret notamment dans les lieux de silence comme l'église.
- Photos : il est strictement interdit de prendre des photos dans l'église.
- Téléphone portable : S'il est apporté, l'usage devra être raisonné, et interdit pendant les temps de partage, célébrations, repas. Il pourra servir pour des communications et des informations internes. Les chambres ne ferment pas, tous les objets emmenés devront donc être avec le jeune pendant la journée.
- Enceinte portable : il est vivement recommandé de ne pas apporter d'enceinte. Il n'est possible de faire du bruit qu'à un seul endroit (l'Oyak). Il est en revanche possible d'apporter un instrument de musique. Dans tous les cas, **tous les objets sont sous la responsabilité du jeune.**
- Par respect des autres et afin de profiter pleinement de ce que propose Taizé, il est demandé à ceux qui participent au séjour alors qu'ils ont un(e) petit(e) ami(e) dans le groupe de rester discrets.

Merci de l'attention que vous porterez à ces consignes. Elles sont en accord avec les demandes des frères de Taizé pour vivre un moment agréable pour tous.

La participation au séjour à Taizé implique l'acceptation préalable de ce contrat.

Mes parents et moi-même avons pris connaissance du contrat de Bonne Conduite et en acceptons les termes.

Je m'engage personnellement à respecter ces règles durant notre séjour à Taizé du 19 au 23 octobre 2025. En cas de manquement sur ces points, nous avons noté que la sanction pourra aller jusqu'au renvoi aux frais (en train) et sous la responsabilité de la famille.

Date :

Nom et signature du jeune

Nom et signature des parents